

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n° 1005)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 56

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet, M. de Rugy et M. Mamère

ARTICLE PREMIER

Dans la première phrase de l'alinéa 9 de cet article, substituer aux mots :

« compatible avec »,

les mots:

« correspondant à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli compatible avec l'amendement 9 de Mme la rapporteure.